

# **PROCES - VERBAL 5/2023**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023**

**A LA SALLE PULLIERANE**

## **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
<b>Procès-verbal de la séance du 21 juin 2023</b>	<b>1</b>
<b>1. Communications</b>	<b>2</b>
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	3
1.1.3 Communications de la Municipalité	4
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	4
<b>2. Ordre du jour</b>	<b>6</b>
2.1 Assermentations : M. Yannick Klein, en remplacement de M. Damien Lagoute, Les Vert·e·s, démissionnaire Mme Liuna Jung, en remplacement de M. Jean-Marc Sottas, UDC, démissionnaire	6
2.2 Election d'un membre à la commission des pétitions, en remplacement de M. Jean-Marc Sottas, UDC, démissionnaire	7
2.3 Election d'un membre suppléant à la commission des finances, en remplacement de M. Jean-Marc Sottas, UDC, démissionnaire	7
2.4 Préavis 13-2023 Acquisition des parcelles 700-701-702 et affectation des sols - Suite du préavis No 06-2020 - Rénovation de Pully-Plage - Crédit demandé CHF 700'000.00	8

2.5	Préavis 14-2023 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Guillaume Roy et consorts - Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux - Crédit demandé CHF 425'000.00	10
2.6	Préavis 15-2023 Mesures OSTRAL - Crédit demandé CHF 767'000.00	13
2.7	Préavis 16-2023 Bâtiment du Prieuré 2a - Crédit d'études pour rénovation et transformation du bâtiment Prieuré 2a - Crédit demandé CHF 750'000.00	16
2.8	Propositions individuelles	18
2.8.1	Postulat 13 (2021-2026) « La nouvelle rue de la Poste : Promouvoir le commerce et la convivialité » de M. Guillaume Roy et consorts	18
2.8.2	Postulat 14 (2021-2026) « Vers une véritable vision vélo » de M. Frédéric Bründler et consorts	20
2.8.3	« Interpellation sur le tarif de l'électricité et sur la hausse des coûts des ménages » de M. David Conti	22
2.8.4	Interpellation « Pour sécuriser le chemin de l'école » de M. Dimitri Simos	23
2.9	Divers	24
2.9.1	Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Frédéric Bründler « Au sujet de la politique municipale en matière de lutte contre l'obsolescence programmée et d'incitation à réparer les appareils défectueux plutôt que de les jeter » M. Marc Zolliker, Municipal	25
2.9.2	Complément à l'interpellation de M. Dimitri Simos « Pour sécuriser le chemin de l'Ecole » M. Gérald Cuche	26
2.9.3	Installation fibre optique Pully4net - Swisscom Mme Nadia Privet	27
2.9.4	Relecture par les membres des rapports commissions ad hoc avant diffusion M. Remo Kuonen	29
2.9.5	Plan canicule - Distribution bouteilles d'eau pour les aînés Mme Géraldine Padez	29
2.9.6	Spectacle octogone « Who pays who » Sandra Gaudin M. Jérôme Gaudin	30

**Le Président :**

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place. Je vous souhaite une cordiale bienvenue, tout en espérant que vous avez passé d'excellentes vacances.

**Excusés :**

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Céline Felber, Claudia Gämperle, Karine Hirsch-Lorenz Blarer, Jacqueline Reigner, Licet Vargas, MM. Olivier Constantin, Jean-Luc Duvoisin, Nicolas Leuba, Jean Loye, Charles Edouard Marchand,

**Arrivée tardive :** M. Robin Carnelo

**Absents :** Mmes Denise-Elise Haramis, Liliane Masson, Jean-Robert Chavan

Vous avez tous retrouvé votre boîtier de vote. Bien entendu vous le gardez durant toute la durée du Conseil et quand vous sortirez, je vous prie de le remettre aux membres du Bureau devant la porte de sortie. Merci d'avance.

Vous pouvez maintenant activer votre fameux boîtier, si ce n'est pas déjà fait, pour permettre à notre secrétaire Francine Medana, de procéder à l'appel.

**Le Président :**

Nous sommes 82 présents. J'ai vu que d'autres personnes sont arrivées, le quorum est manifestement atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 25 août dernier, soit largement dans le délai réglementaire de trois semaines avant la séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint comme je viens de l'évoquer, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Je salue le représentant de la presse, M. Thibault Nieuwe Wenne pour le 24heures, j'espère que je n'ai pas trop écorché son nom, je ne sais s'il est présent, mais en tout cas je le remercie de couvrir régulièrement nos activités. Je souhaite également la bienvenue aux membres du public que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune.

Je salue la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent nos débats en coulisse.

Je remercie aussi les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

**Le Président :**

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 vous a été adressé par mail le 23 septembre dernier. Je remercie Mme Francine Medana, notre secrétaire du Conseil, pour ce gros travail de transcription.

Est-ce qu'un membre du Conseil a des remarques, des propositions de corrections ou de compléments ? Tel n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1) Comme vous l'avez constaté, le Bureau a jugé préférable de revenir à l'ancienne disposition de la salle. L'idée de la précédente présidente était louable puisqu'elle tendait à unir les conseillers en diminuant les barrières physiques entre les partis. Toutefois cette solution n'a pas été reconduite par le nouveau Bureau au vu des normes de sécurité et aussi parce qu'elle rend plus compliqué le travail des huissiers, ce qui peut aussi retarder le bon déroulement de la séance.

2) Je vous informe que vous êtes une forte majorité, plus de 70%, à avoir choisi la voie électronique pour recevoir les informations nécessaires à la bonne marche de notre Conseil comme les convocations, les préavis et leurs annexes, etc. Le Bureau a dès lors décidé de renoncer au power point, qui n'apporte rien de plus, puisque chacun peut examiner son ordinateur, ou les documents en papier pour la minorité qui a fait ce choix. Cette solution part aussi du principe que chaque conseiller est responsable de la préparation nécessaire avant les séances et sait, en principe, sur quoi portent les débats. Le PowerPoint ne servira qu'occasionnellement, notamment pour indiquer les points à l'ordre du jour.

3) Vous avez peut-être observé que quelques prises électriques ont été disposées dans la salle. Il vous est néanmoins demandé de venir avec des ordinateurs chargés, d'une part les prises sont en nombre insuffisant, d'autre part l'installation électrique ne supporterait pas le choc et nous pourrions être plongés dans le noir.

4) Par gain de temps, nous voterons systématiquement les entrées en matière au moyen du carton orange, sauf si un problème particulier devait surgir, un doute sur le quorum, une incertitude quant à la majorité, ou que sais-je encore. Le carton orange sera aussi utilisé de cas en cas et chaque fois que cela permettra de gagner du temps.

5) Les scrutateurs suppléants ne seront plus mis à l'index vers leur petite table à part, mais au sein de l'assemblée, prêts à intervenir si nécessaire.

6) Conformément au conseil donné par le Préfet, et pour permettre un maximum de transparence, chacun, c'est une semi-nouveauté, sera invité à rappeler son nom avant d'exposer ses arguments.

7) Le temps nécessaire au vote a été fixé, comme à la fin de la précédente séance, à 12 secondes.

8) Il est expressément demandé d'annoncer une éventuelle absence lors d'une séance du Conseil à la secrétaire et au Président. Il en va de même en cas de démission du Conseil ou d'une commission permanente.

En cas d'impossibilité de participer à telle ou telle commission ad hoc, il faut rechercher un remplaçant et avertir suffisamment tôt le président de la commission et son chef de groupe.

9) Je vous informe encore, même si cela n'a pas fait l'objet d'un document écrit, que la Municipalité a décidé de retirer son préavis 05-2023, qui avait pas mal fait parler de lui, relatif à l'adoption du plan d'affectation « Clergère-Gare et son règlement ».

Je me dois maintenant de rappeler 2 décès survenus cet été.

Mme Lydia Masméjan a eu la tristesse de perdre sa mère au début du mois d'août.

Nous déplorons aussi le décès de M Pierre-William Loup survenu une quinzaine de jours plus tard. M. Loup a eu une carrière bien remplie. Il était chirurgien, a présidé la Société Vaudoise de Médecine, il a été le président du parti libéral de Pully et a aussi été longtemps membre de ce Conseil, qu'il a d'ailleurs présidé en 2007/2008.

C'était une personnalité brillante et attachante que plusieurs d'entre nous ont bien connu. Je vous invite à vous lever pour un moment de silence à la mémoire de ces disparus.

### **1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

J'ai représenté le Conseil aux manifestations suivantes :

- le 28 juin, en anticipant quelque peu mon entrée en fonction, j'ai représenté le Conseil à la cérémonie des promotions. J'ai été bluffé par la qualité des moments musicaux proposés par les élèves. Bravo à eux, à leurs enseignants, sans oublier leur Directeur, bien sûr.

- le 1<sup>er</sup> août, moment incontournable pour le Président. Rendez-vous à 4h45 devant la Maison Pulliérane afin d'accompagner la fanfare dans ses promenades du nord au sud et de l'est à l'ouest pour sonner la diane. Elle a procédé à des incursions amicales à Paudex et même à Lausanne jusqu'à Montchoisi. A chaque fois l'accueil a été très chaleureux et j'aimerais remercier la fanfare de Pully d'inviter traditionnellement le Président du Conseil à ce sympathique évènement, j'y ai pris un grand plaisir.

Ce même soir du 1<sup>er</sup> août, j'ai eu le plaisir et le grand honneur de prononcer le discours de circonstance en présence de la Municipalité, du Maire d'Obernai et de l'un de ses adjoints et d'un nombreux public. La fête fut belle !

- le 26 août, j'ai participé à l'apéritif de l'Association Pully Paudex Belmont.

### **1.1.2 LETTRES ET PETITIONS**

Nous avons reçu 2 lettres de démission.

La première de M. Damien Lagoute, Les Vert·e·s, dont je vous fais lecture :

« Il m'est difficile aujourd'hui de prendre la plume pour vous adresser cette lettre, toutefois, les circonstances de la vie m'amènent à faire un choix que je n'avais pas envisagé lors de mon assermentation. Avec regret, je vous présente ma démission du poste de Conseiller Communal de la ville de Pully, en raison de mon prochain départ vers une autre commune. Bien que mon expérience au sein de ce conseil ait été brève, elle a été intense et riche d'enseignements. Je regrette de n'avoir pu assister qu'à une seule séance de conseil, mais je tiens à vous exprimer ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée, ainsi que pour l'accueil chaleureux que j'ai reçu de chacune et chacun d'entre vous. À l'aube de cette nouvelle rentrée politique, je tiens à adresser à mes chers collègues conseiller·ères communaux·ales, mes meilleurs vœux de succès et d'épanouissement dans l'exercice de leurs responsabilités. Que cette nouvelle année apporte à notre belle ville de Pully tout le dynamisme et l'innovation qu'elle mérite. Monsieur le Président, Madame, Messieurs du Conseil Municipal, chers collègues, je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les plus respectueux et chaleureux. Avec toute ma reconnaissance. »

Damien Lagoute.

Nous souhaitons à M. Lagoute beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle commune, il n'a siégé, semble-t-il qu'une seule fois, il n'y a pas beaucoup plus à dire.

La deuxième lettre est de M. Jean-Marc Sottas, UDC. Je vous la lis également.

« Par ce message je vous informe de ma démission du Conseil communal au terme du 31 août 2023. Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais je pense que c'est la bonne. Quelques soucis de santé m'ont éloigné de ma tâche de conseiller communal au cours de ces 3 dernières années et cela n'est pas terminé. Par conséquent je renonce à poursuivre cette activité et je préfère laisser ma place à une personne dont la disponibilité sera bien meilleure que la mienne pour les temps à venir.

Je vous souhaite à vous, ainsi qu'à tous les membres du Conseil communal et à la Municipalité, plein succès dans la conduite des affaires pulliérans. Veuillez croire, Monsieur le Président à l'expression de mes meilleurs sentiments. »

Jean-Marc Sottas.

M. Sottas a siégé durant plus de 2 législatures. Il a participé à plusieurs séances de commissions qu'elles soient ad hoc ou permanentes et, puisqu'il invoque des motifs ayant trait à sa santé, nous lui souhaitons un bon rétablissement.

#### **1.1.4 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Vous avez trouvé sur vos tables la communication No 7.

M. le Syndic, est-ce que la Municipalité désire s'exprimer à propos de cette communication ou a-t-elle d'autres communications à nous transmettre ? Ce n'est pas le cas, merci, M. le Syndic.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

#### **1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

Nous avons reçu 2 postulats et 2 interpellations.

1) Postulat 13 (2021-2026) « La nouvelle rue de la Poste : Promouvoir le commerce et la convivialité » de M. Guillaume Roy et consorts

2) Postulat 14 (2021-2026) « Vers une véritable vision vélo »

de M. Frédéric Bründler et consorts

3) « Interpellation sur le tarif de l'électricité et sur la hausse des coûts des ménages »

de M. David Contini

4) Interpellation « Pour sécuriser le chemin de l'école » de M. Dimitri Simos

Ces postulats et interpellations seront développés au chapitre des « Propositions individuelles » de l'ordre du jour.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, c'est le moment où le président doit faire son discours inaugural et, par exemple, relater ce qui l'a amené à faire de la politique. Je n'entends pas me dérober mais ne souhaite pas non plus dresser mon panégyrique. Une bonne âme s'en chargera peut-être à mon décès. Sachez simplement que je suis tombé assez jeune dans la marmite politique, puisque mon engagement remonte au début des années 1980, je pense que certains d'entre vous n'étaient pas nés. Comme vous le savez sans doute déjà, j'ai fait partie du Conseil communal de Lausanne il y a bien longtemps, j'ai aussi siégé au Grand Conseil puis à l'Assemblée Constituante.

Mais voyez-vous, il me paraît plus intéressant de vous faire part de mes intentions. A cet égard, j'ai de bien mauvaises nouvelles à vous apporter. Vous souffrirez sous ma présidence, du moins certains d'entre vous, pour plusieurs raisons :

- d'abord parce que je ne pratiquerai pas, ou très peu, le langage inclusif, vous n'entendrez donc pas des « chères et chers collègues », expression qui me semble-t-il est devenue très à la mode dans cette assemblée.

- Ensuite, je ne suis pas physionomiste et serais trop souvent incapable de vous reconnaître.

Vous serez donc obligé de rappeler votre nom, on en a déjà parlé tout à l'heure, avant de prendre la parole, et je répète que c'est la solution usuelle que le Préfet a d'ailleurs opportunément rappelée à votre Bureau, et que nous retiendrons, comme je l'ai déjà précisé. Et puis, j'interromprai les bavards, surtout s'ils ne s'expriment pas dans le sujet de la discussion Je déplorai, certainement plus souvent qu'à mon tour, à mon propre groupe, voire à la Municipalité. Vous serez obligés de supporter l'un ou l'autre mauvais gag ou de piètres jeux de mots. La liste des mauvaises nouvelles pourrait encore s'allonger et je vous laisse la possibilité de la compléter au fil du temps.

Mais j'ai aussi deux bonnes nouvelles :

1) Je n'occupe pas ce poste dans un but électoral, car je ne vise ni la syndiculture, M. le Syndic, ni un poste de municipal, tandis que je n'envisage pas non plus de retourner au Grand Conseil. Donc celles et ceux, voyez j'y arrive quand même, « celles et ceux », c'est une dérogation à la règle, profitez, il n'y en aura pas beaucoup, qui envisagent de tels objectifs savent désormais que je ne serai pas un concurrent.

Deuxième bonne nouvelle, votre calvaire ne durera qu'une année, en fait 10 mois puisqu'on en a déjà mangé 2.

Rassurez-vous, je n'ai pas non plus l'intention de bouleverser vos habitudes. Comme je l'ai déjà laissé entendre dans mon propos lors de l'acceptation de cette charge, j'ai l'intention d'être neutre, « hors parti » et de ne rechercher que l'intérêt de Pully et de ses habitants : vaste programme comme l'aurait dit un certain de Gaulle.

Bien sûr ma formation universitaire et professionnelle, études de droit, licence puis doctorat et 40 ans de barreau, me sera sans doute parfois utile. Toutefois, je vous promets de bien rester les pieds sur terre. A cet égard, je ne résiste pas à la tentation de vous raconter une anecdote. Voici plusieurs dizaines d'années, il était question, au Grand Conseil, c'était même avant que je n'y entre, de réformer la justice de paix afin de ne plus permettre à des non-juristes d'accéder à cette fonction, ce qui sera effectivement le cas beaucoup plus tard à l'issue de la dernière réforme. Donc, à l'occasion de ce débat, un député, professeur de droit, fermement favorable à la réforme prend immédiatement la parole et se livre à une analyse méticuleuse, approfondie, avec un talent oratoire et une facilité d'élocution remarquable. Plus personne n'ose dire un mot, jusqu'à ce qu'un brave député de la campagne s'écrie : « Ouais, j'ai été plus ébloui qu'éclairé ». Invité à monter vers le micro et à s'expliquer, ce brave homme relève simplement : « Il me paraît plus facile d'inculquer des notions de droit à un homme de bon sens que du bon sens à des gens de droit ». Certains apprécieront dans la salle. Il est passé au vote et le projet de réforme est refusé, les juges laïcs ont sauvé leur peau pour plusieurs années, grâce à cette intervention. Tout cela pour vous dire que j'entends être pragmatique sans pour autant rejeter notre règlement, ma formation et mon expérience, mais l'humour et le bon sens tenteront également de me guider.

Enfin, je ne saurais terminer ces quelques mots sans remercier notre désormais ancienne Présidente, en son absence, puisqu'elle n'est malheureusement pas là ce soir, je lui souhaite un prompt rétablissement. Et, par ailleurs, je tiens maintenant à le dire, je me félicite de la composition du Bureau actuel, - ce n'est pas « à contrario » par rapport à l'ancien -, et de la bonne entente qui y règne déjà et qui, j'en suis persuadé, permettra d'effectuer un travail constructif et d'une collégialité exemplaire et empreinte de solidarité.

## 2. ORDRE DU JOUR

### Le Président :

Je vous propose les modifications suivantes :

**Point 1** : Il y aura une deuxième assermentation, Mme Liuna Jung, en remplacement de M. Jean-Marc Sottas, UDC, démissionnaire

**Point 2** : Election d'un membre à la commission des pétitions, en remplacement de M. Jean-Marc Sottas, UDC, démissionnaire

**Point 3** : Election d'un membre suppléant à la commission de finances en remplacement de M. Jean-Marc Sottas, UDC, démissionnaire

Le point 1 de l'ordre du jour devient alors le point 4 et ainsi de suite.

Est-ce qu'un conseiller s'oppose à ces modifications ou aurait une remarque ou une opposition ? Ce n'est pas le cas, cet ordre du jour modifié est approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

### 2.1 Assermentation de :

**M. Yannick Klein, en remplacement de M. Damien Lagoute, les Vert·e·s, démissionnaire**

**Mme Liuna Jung en remplacement de M. Jean-Marc Sottas, UDC, démissionnaire**

Je prie Monsieur l'Huissier de bien vouloir conduire Mme Jung et M. Klein devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Madame, Monsieur,

Je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

Mme Liuna Jung ?

Je le promets.

M. Yannick Klein ?

Je le promets.

Madame la Conseillère Jung, Monsieur le Conseiller Klein, le Conseil prend acte de vos serments. En son nom, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein de ce Conseil et vous prie de passer vers la secrétaire, Mme Medana, pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal et peut-être votre boîtier de vote et vous prendrez place dans votre groupe.



(Applaudissements)

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

## **2.2 Election d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. de M. Jean-Marc Sottas, UDC, démissionnaire**

Je rappelle que, conformément à l'art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J'invite, le président du groupe UDC à présenter une candidature à ce poste.

### **M. Bertrand YERSIN :**

J'ai le plaisir de proposer la candidature de Mme Liuna Jung, en remplacement de M. Sottas en tant que membre à la Commission des pétitions. Mme Jung est médecin ophtalmologue. Elle vit à Pully depuis plus de 20 ans et je pense qu'elle accomplira cette tâche avec toute la compétence qu'on peut imaginer. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

### **Le Président :**

Merci, M. Yersin.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'est manifestement pas le cas, Mme Jung est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

## **2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de M. Jean-Marc Sottas, UDC, démissionnaire**

Je rappelle encore que, conformément à l'art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J'invite à nouveau le groupe UDC à présenter une candidature à ce poste.

### **M. Bertrand YERSIN :**

J'ai le plaisir de proposer la candidature de Mme Jacqueline Reigner qu'il est inutile de vous présenter, je pense, pour le poste de membre suppléant à la Commission des finances. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

### **Le Président :**

Merci, M. Yersin,

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Là aussi, je demande s'il y a une autre candidature, mais je crois connaître la réponse. Si ce n'est pas le cas, Mme Jacqueline Reigner est élue par acclamation et tacitement et je l'en félicite. On charge son mari de lui transmettre cette bonne nouvelle.

(Applaudissements)

**2.4 Préavis 13-2023 Acquisition des parcelles 700-701-702 et affectation des sols**  
**Suite du préavis No 06-2020 - Rénovation de Pully-Plage**  
**Crédit demandé CHF 700'000.00**

**Le Président :**

J'invite Mme Lena Yersin, Présidente de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

**Mme Lena YERSIN :**

La commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 13-2023 s'est réunie le 11 septembre dernier. Je remercie vivement la Municipalité pour les précisions qui nous ont été données à cette occasion.

Pour résumer le rapport qui vous a été envoyé, ce sont principalement 2 points qui ont animé la discussion : la question de la taxe à la plus-value et celle du droit de réméré. Ces deux questions sont liées à l'engagement de la Commune de réserver à un usage public les parcelles considérées. Concernant la taxe à la plus-value que le Canton pourrait nous réclamer, il nous a été démontré qu'un usage public de ces parcelles ne produirait jamais aucun bénéfice de sorte qu'il n'y aura pas de plus-value. Quant au droit de réméré, il s'appliquerait durant 25 ans et uniquement si l'usage public n'était pas respecté, permettant alors au Canton de récupérer les parcelles au prix où elles nous sont vendues. Le projet d'acte de vente prévoit toutefois que la Commune de Pully pourra demander la radiation du droit de réméré dès qu'un plan d'affectation des parcelles conforme à l'usage public aura été adopté. Selon la Municipalité, ces conditions favorables ont été obtenues en bataillant durant plus de dix ans avec les services de l'Etat de Vaud.

Dès lors, convaincue par le succès de ces efforts, la commission ad hoc à l'unanimité recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis sans modification. Merci.

**Le Président :**

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis. Pour simplifier les choses, comme je l'ai dit tout à l'heure, on va utiliser les cartons orange.

Je vous demande, si quelqu'un demande la parole, de limiter vos interventions exclusivement à l'entrée en matière.

Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'approuver l'entrée en matière à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond du préavis, je vous informe avoir reçu un amendement écrit de la part de la Municipalité, je vous le lis : il s'agit d'ajouter un chiffre 1 aux conclusions du préavis, cela décalera ensuite les autres conclusions, la teneur en est la suivante :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles 700, 701 et 702 pour le prix de CHF 500'000.00 TTC ;

Si j'ai bien compris et je pense que c'est le cas, le but est de faire contenir dans les conclusions, une délégation formelle du Conseil communal à la Municipalité pour l'autoriser à acquérir et cela a été jugé nécessaire non seulement par le notaire qui instrumente l'acte, mais également par un responsable du cadastre. Voilà pourquoi, afin

qu'il n'y ait pas d'informalité, il fallait que cette conclusion, qui ne change pas grand-chose à l'affaire, soit clairement indiquée dans les conclusions.

Nous allons faire un test avec le vote électronique, cela nous permet ainsi de faire un test sur une chose facile.

Est-ce que vous acceptez l'amendement proposé par la Municipalité qui autorise à acquérir les parcelles 700, 701 et 702 pour le prix de CHF 500'000.00 TTC ?

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 76 oui, 0 non et 0 abstention

L'amendement de la Municipalité est accepté.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond, est-ce que la parole est demandée ?

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

J'ai juste une petite question pour quelques clarifications, si possible de la part de la Municipalité. L'acquisition des parcelles, notamment 700 et 702, ont certainement un usage qui est envisagé par la Municipalité dans ses futurs projets. Est-ce que vous pourriez esquisser un peu, les projets qui pourraient être envisagés pour l'utilisation de ces parcelles ?

**M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :**

Effectivement les parcelles 700, celle du port, il faut bien préciser et 702 c'est celle du Quai Milliquet proprement dit, la 701 étant l'objet du préavis, la piscine. Il n'y a pas d'autres affectations qui sont prévues, envisagées en tout cas pour ces différentes parcelles que ce qu'elles sont actuellement. Le fait est qu'elles ne sont pas affectées et qu'elles devront l'être, ce qui est envisagé pour les parcelles 700 et 702, donc le Port et le Quai Milliquet, c'est de les affecter en même temps que la révision du Plan d'affectation communal et ne pas faire un plan d'affectation spécifique pour ces parcelles, vu qu'on n'a pas d'autres projets que l'usage actuel des terrains en question.

**Le Président :**

La parole est-elle encore demandée ? Si ce n'est pas le cas, je vous relis les conclusions du préavis 13-2023 amendé :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles 700, 701 et 702 pour le prix de CHF 500'000.00 TTC
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.00 TTC, destiné à financer l'acquisition des parcelles 700, 701 et 702, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 TTC destiné à financer la réalisation du Plan d'affectation « Rives-Est », visant les parcelles 701 et 719, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 200'000.00, permettant de financer les études du PA piscine, par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Je prie celles et ceux qui approuvent les conclusions du préavis amendé de le manifester en utilisant le boîtier de vote.

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 80 oui, 1 non et 2 abstentions

C'est donc à une écrasante majorité que vous venez d'accepter le préavis 13-2023 amendé.

**2.5 Préavis 14-2023 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Guillaume Roy et consorts - Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux - Crédit demandé CHF 425'000.00**

**Le Président :**

J'invite Mme Line Zolliker, présidente de la commission ad hoc, à venir et commenter le rapport de la commission.

**Mme Line ZOLLIKER :**

Vous avez toutes et tous reçu mon rapport détaillant chaque point discuté en commission ad hoc. Mon intervention ce soir sera donc concise. Je tiens simplement à rappeler que ce préavis a pour vocation de répondre au postulat de Monsieur le Conseiller Guillaume Roy et consorts et qu'il prévoit l'installation d'un parc solaire sur la toiture de la salle omnisport de l'Arnold Reymond. L'électricité ainsi produite devrait être au maximum auto-consommée par une communauté d'auto-consommateurs regroupant le collège, l'Octogone et la Salle Omnisports. Mis à part cette installation photovoltaïque sur le toit de l'Arnold Reymond et son coût, il a beaucoup été question du cockpit-immo au cours de notre séance de commission. Au travers de cet audit, la Municipalité entend établir un bilan global de son parc immobilier et pouvoir identifier les immeubles à rénover en priorité. Une fois cette priorisation faite, la Municipalité nous assure qu'elle étudiera l'installation de panneaux solaires sur les toits des immeubles devant être rénovés.

Ainsi, pendant la séance de commission, la volonté plus large de la Municipalité de développer le solaire a été démontrée. Ceci sera fait au fur et à mesure des rénovations d'immeubles, selon les priorités qui ressortiront du cockpit-immo qui devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2023. Parce que cette installation solaire à l'Arnold Reymond est nécessaire et va dans le sens d'une ville de Pully plus durable, la commission ad hoc vous invite à faire vôtres les conclusions du préavis 14-2023. Elle les a elle-même acceptées à l'unanimité des personnes présentes. Merci pour votre attention.

**Le Président :**

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement à l'entrée en matière.

Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote et prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'approuver l'entrée en matière à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

**Mme Valentine CARDIS demande la parole :**

Je prends la parole aujourd'hui concernant le crédit demandé pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle omnisport du collègue Arnold Reymond. Je partage la conviction que la transition vers les énergies renouvelables est cruciale, mais, nous devons aussi être responsables dans la manière dont nous utilisons les fonds publics. Ayant participé à la commission ad hoc du préavis 14-2023, je confirme que le montant demandé se base sur des estimations grossières et non sur des appels d'offres, ce qui rend celui-ci presque deux fois plus élevé que les normes habituelles pour un tel projets. En effet, une rapide estimation sur le site « Suisse Energie » démontre qu'un coût d'installation, clef en main, de seulement CHF 225'000.00 suffirait pour un tel projet, estimation rapide, mais qui est quand même deux fois moins cher. En approuvant ce crédit, sans appel d'offres, nous risquons d'encourager des pratiques commerciales peu

transparentes. Imaginez, si nous prenons ainsi l'habitude de voter des crédits de cette manière, les entreprises pourraient se précipiter vers nous comme des paparazzis devant une célébrité et les prix pourraient monter en flèche plus vite que le thermomètre en juillet. De plus, ce crédit n'est que le premier d'une longue série de demandes similaires pour répondre à l'entier du postulat de M. Guillaume Roy et consorts, qui, je le rappelle, demande de couvrir la totalité des toits communaux de la ville. En approuvant ce crédit, sans appels d'offres, nous risquons d'ouvrir la porte à des pratiques commerciales peu transparentes. En effet, les entreprises ayant connaissance de ces crédits votés à notre Conseil communal pourraient prendre la mauvaise habitude de proposer des prix exorbitants, ce qui n'est clairement pas dans l'intérêt de nos contribuables.

Mesdames, Messieurs que les entreprises se battent pour nous offrir les meilleures offres, comme si elles rivalisaient pour décrocher un Oscar. Afin d'assurer la transparence, l'équité, l'efficacité et de grosses économies dans ces futurs projets, je souhaite, au nom du groupe des Vert-e-s, soumettre un vœu :

Je demande respectueusement, qu'à l'avenir, tous les crédits similaires soient basés sur des appels d'offres permettant une estimation basée sur des critères objectifs et favorisant la compétitivité. Cela garantira à notre communauté d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour chaque projet d'énergie solaire répondant au postulat de M. Guillaume Roy et consorts. Après tout, si nous pouvons faire briller nos toits sous le soleil, autant le faire à un prix équitable. Je vous remercie de votre attention.

**M. Patrick DU BOIS demande la parole :**

Comme vous avez pu le voir dans la position des groupes, nous avons discuté, les Vert'libéraux, de l'opportunité, au vu du potentiel photovoltaïque de l'Arnold Reymond, nous émettons un vœu, au vu aussi de la proximité du parking Arnold Reymond, nous souhaiterions que la Municipalité profite de l'opportunité d'implanter des bornes de recharge pour les voitures électriques, que ce soit pour les utilisateurs occasionnels, que ce soit pour les habitants à proximité. Je pense qu'au vu du peu de nombres de bornes de recharge et du potentiel, qu'il serait favorable d'étudier cette possibilité. Je vous remercie.

**Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :**

Je suis quand même soucieuse de répondre à Mme Cardis sur son intervention et la rassurer sur le fait que ces appels d'offres vont être faits, une fois qu'on a l'accord de votre Conseil pour effectuer cette dépense. C'est évident que tous ces appels d'offres vont être en faits en respect de la loi sur les marchés publics et même, lorsqu'on est en-dessous, on a l'habitude puisqu'on a le droit de le faire maintenant et c'est relativement récent, de demander plusieurs offres comparatives quand on est en dehors et en-dessous des montants mentionnés dans la loi sur les marchés publics. Donc, je peux la rassurer, tous ces appels d'offres vont être faits par la suite avant la dépense.

**Mme Valentine CARDIS :**

Merci pour votre réponse. Je voulais juste préciser que si on vote ce crédit ce soir, les entreprises seront au courant du montant qu'on leur accorde pour ce projet. Est-ce que c'est faux ? Le procès-verbal du Conseil est public. Du coup, cela permettra aux entreprises de gonfler les prix.

**Mme Lydia MASMEJAN :**

Mais écoutez, je m'excuse, mais je ne crois pas, parce qu'en fait, c'est de toute façon, celle qui répondra le mieux aux critères, dont le prix sera un des critères, souvent ce n'est pas le seul et c'est celle qui répond le mieux aux critères, qui va gagner l'appel d'offres.

Donc, indépendamment du prix. Ce qu'on a fait c'est une estimation, mais de toute façon celui qui aura le mandat, c'est celui qui aura la meilleure offre.

**M. Guillaume ROY demande la parole :**

J'ai une question pour la Municipalité. Lors de la commission ad hoc, il nous a été expliqué que ce coût qui est effectivement important était en partie dû au fait qu'il y avait des travaux de modifications électriques faites pour permettre la constitution d'un groupement pour la consommation propre, c'est l'art. 17 pour la Loi fédérale sur l'énergie et puis, hier, le Conseil Fédéral a voté la possibilité de faire des communautés électriques locales ce qui pourrait, si c'était mis en œuvre, permettre justement d'éviter de faire des modifications de raccordements électriques et de faire de l'autoconsommation sans avoir à recréer un réseau interne. Je voulais savoir si vous avez l'intention d'étudier également cette possibilité, qui pourrait peut-être faire baisser le budget.

**Mme Lydia MASMEJAN :**

Ce n'est pas prévu de le faire, mais pourquoi pas, on est ouverts à toute forme d'étude pour le faire. Il n'y a pas d'opposition dans nos services pour procéder à cette étude, voir cette possibilité si elle existe désormais, elle n'existait pas au moment où le préavis a été écrit.

**Mme Sophie CUENDET DU ROY demande la parole :**

J'ai encore une question, je n'étais pas présente évidemment dans la commission ad hoc et je me demande pourquoi vous avez choisi une formule où c'est la commune qui investit dans l'infrastructure, plutôt qu'une solution où c'est un tiers contractant qui vient poser les panneaux solaires et qui les exploite, il y a aujourd'hui pas mal de sociétés qui font ça en co-contracting, notamment une qui s'occupe spécifiquement des communes, qui s'appelle Innergia et je voudrais juste comprendre comment vous avez fait votre choix.

**Mme Lydia MASMEJAN :**

C'est donc une question qu'on a déjà abordée, qu'on a eue de certains conseillers qui sont ici dans la salle et qu'on étudie, mais il s'avère en fait que ces contractings sont souvent plus chers, qu'un investissement par la Commune. Il ne faut pas imaginer que ces entreprises sont des entreprises d'utilité publique, d'intérêt public, elles ont également pour but de faire de l'argent et on s'est aperçus en fin de compte que c'est plus avantageux de faire l'investissement nous-mêmes.

**M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :**

Il y a peut-être une autre solution, qui est encore à l'étude au sein de la Direction des travaux et services industriels, c'est en fait la solution de devenir producteur d'énergie, que la Commune ou ses services industriels soient producteurs d'énergie, ce qui permettrait par différents moyens d'avoir un mixte énergétique, qui nous coûte moins cher, au sein de la Commune. Puisque vous savez, cela rejoint un petit peu l'interpellation de M. Contini, que vous entendrez plus tard. Une des raisons pour lesquelles on a peut-être des fois des prix de l'électricité plus élevés, c'est qu'on achète l'entier de notre énergie ailleurs, puisqu'on ne produit rien. Et, les parcs solaires sur les collèges ou sur les bâtiments communaux, permettraient de fait de devenir producteur d'énergie et de peut-être avoir une baisse du coût de l'énergie, c'est uniquement le coût de l'énergie. C'est la moitié du coût de l'électricité que vous payez chez vous et cette solution-là, elle est à l'étude, ce qui ferait que cela serait même avantageux pour nous potentiellement de racheter une installation comme celle du collège des Alpes, qui avait justement été faite en contracting. Je vous remercie de votre attention.

**Le Président :**

La discussion est toujours ouverte, y a-t-il encore une question ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote sur les conclusions du préavis. Je vais vous en faire la lecture : Le Conseil communal de Pully décide,

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 425'000.00 TTC, destiné à financer l'installation d'une centrale de production photovoltaïque sur le toit de la salle Omnisports montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 20 ans au maximum.

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 76 oui, 5 non, 4 abstentions

Le préavis 14-2023 est adopté.

**2.6 Préavis 15-2023 Mesures OSTRAL - Crédit demandé CHF 767'000.00**

**Le Président :**

J'invite M. Tristan Gratier, président de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

**M. Tristan GRATIER :**

Certaines mauvaises langues ont des fois proposé que pour faire des mesures d'économie d'énergie, nous pourrions dans cette salle disposer d'un côté ceux qui brassent de l'air et, de l'autre côté, ceux qui nous pompent l'air. Bon, le résultat est plutôt mitigé, il faut bien s'en rendre compte, mais c'était sans compter, Mesdames, Messieurs, sur les mesures OSTRAL. Quel beau mot, que ce mot OSTRAL. Évidemment écrit différemment, qui nous invite aux voyages, qui nous invite même peut-être dans sa lecture, dans la lecture de ce préavis, à relire les écrits de Nicolas Bouvier ou est-ce que la Municipalité prévoyait même une acquisition dans les dom tom, que sais-je, par exemple, annexer Paudex. Eh bien non, que nenni, patatras, vous l'aurez lu dans le rapport du préavis, Mesdames, Messieurs, on parle plus prosaïquement d'économie d'énergie et en particulier sur l'éclairage. Par 6 voix pour et 1 abstention, notre commission recommande au Conseil d'approuver le préavis tel que présenté et j'espère que le rapport que vous avez tous lu, vous aura plus éclairé, à défaut de vous éblouir. Je vous remercie.

**Le Président :**

Bravo M. Gratier, j'adore votre humour. Merci.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant une fois encore de limiter vos interventions exclusivement au problème de l'entrée en matière. Est-ce que la parole est demandée ?

**M. Dimitri SIMOS demande la parole :**

Le groupe des Vert·e·s soutient sous toutes ses formes les mesures d'économie d'énergie, mais lors de la séance de préparation de lundi, nous avons constaté que le tableau des coûts du préavis n'étaient pas suffisamment détaillés pour que l'on puisse prendre une décision éclairée. Nous saluons la transmission du tableau qui a été faite mardi, un tableau des coûts qui est détaillé par les greffes, mais quelques rapides calculs permettent de

constater que les totaux entre ce tableau et le tableau du préavis ne coïncident pas. Aussi, nous vous invitons à refuser l'entrée en matière, afin que la Municipalité revienne rapidement avec un préavis qui soit adapté et un devis corrigé. Merci.

**Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :**

Je ne sais pas si je vais encore à ce moment-là, avoir la capacité de vous faire changer d'avis. Mais je pense que vous avez parfaitement raison sur vos calculs, mais je peux donner peut-être des explications. Effectivement, le montant de CHF 682'168.00 a dû être augmenté pour les raisons suivantes : la TVA va changer et passer de 7,7% à 8,1%, ce qui explique déjà une partie de l'augmentation. Par ailleurs, nous avons ajouté encore CHF 12'000.00 d'honoraire d'électricien et surtout pour faire les appels d'offres dont votre collègue de parti a fait allusion, en fait cela fait en tout CHF 694'168.00, plus 10% de réserve pour les divers et imprévus et on arrive ainsi au total de CHF 764'168.00, avec un petit arrondi à CHF 767'000.00. Voilà la différence, donc principalement la TVA, un montant pour les honoraires d'électricien et les appels d'offres et puis les arrondis divers et imprévus. Vous avez ainsi l'explication de la différence et j'espère que cette explication vous conduira à changer d'avis, si c'est encore possible de vous faire changer d'avis. Je vous remercie.

**M. Dimitri SIMOS :**

Loin de moi l'idée de faire une partie de tennis en se renvoyant la balle. Je ne conteste pas les chiffres. Je pense, par contre, qu'il nous faudrait avoir les chiffres détaillés, un devis détaillé, pour que l'on puisse correctement se décider ce soir, donc on vous invite à refuser l'entrée en matière pour que l'on puisse tranquillement parler de ce préavis lors d'un prochain conseil. Merci.

**Le Président :**

Est-ce quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Contrairement aux apparences, je rappelle que nous sommes toujours à l'entrée en matière.

Nous allons voter l'entrée en matière, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Cela ne semble pas clair, nous allons passer plutôt au vote avec les claviers.

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 44 oui, 34 non, 6 abstentions.

L'entrée en matière pour le préavis 15-2023 est donc acceptée.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond de ce préavis. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

**M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :**

M. le président de la commission ad hoc vous a fait part dans son rapport écrit d'un nombre élevé d'abstentions au sein de la Commission des finances. Je confirme qu'il ne s'est trouvé que 2 commissaires sur 13 votants pour soutenir les conclusions de ce préavis et que les 11 autres commissaires se sont abstenus. Alors, selon notre règlement qui prévoit que les décisions en commission se prennent à la majorité absolue des membres présents, il aurait fallu 7 oui pour que la Cofin puisse donner un préavis positif. Les abstentions, dans un tel système, ont le poids d'un non, ce qui m'oblige à vous expliquer pourquoi, nous avons un préavis financier finalement négatif. C'est l'art 50 al. 4 de notre règlement qui l'exige. Alors je pense me faire l'interprète de tous mes collègues qui se sont abstenus, qu'ils sont tous pour les économies d'énergie, pour l'efficacité énergétique. Mais ces abstentions découlent du fait que la Commission des finances s'est estimée



insuffisamment renseignée, je pourrais dire aussi éclairée mais cela a déjà été dit, par le préavis sur les mesures techniques envisagées, sommairement décrites dans le préavis, changement des luminaires, interrupteurs et remplacement d'appareils ménagers. Insuffisamment renseignée, je disais pour justifier un crédit de CHF 767'000.00. Alors les membres de la Cofin ont reçu quelques jours plus tard, un tableau détaillant le nombre d'ampoules, le nombre de détecteurs à installer et à changer, c'est le même tableau que vous avez reçu, mais la commission ne s'étant pas réunie depuis, je ne peux pas préjuger de ce qu'aurait été l'opinion de ses membres et donc je suis obligé de vous faire part de ce préavis financier négatif de la part de la Commission des finances.

**Mme Anne VIREDAZ demande la parole :**

Comme vous aussi, j'ai reçu hier ce tableau avec les luminaires à changer et je me suis renseignée sur internet sur le site de Digitec Galaxus et j'ai appris que les tubes T5 et T8, qui constituent l'essentiel des luminaires à remplacer, mesures OSTRAL ou pas mesures OSTRAL, ne sont plus commercialisés depuis la fin du mois d'août de cette année et qu'ils devront de toute façon être remplacés par des tubes LED. Et, on trouve sur le site, des conseils pour remplacer ces tubes LED et là aussi, on peut relever, comme a relevé ma collègue pour le préavis précédent, que les prix estimatifs, qui sont indiqués dans le tableau, à plus ou moins 15%, sont nettement, très nettement plus élevés que les prix du marché qu'on peut trouver sur internet, y compris pour une bête ampoule LED à culot E27. Donc, là aussi, c'est fort dommage qu'on nous présente un préavis avec des chiffres qui sont des estimations. L'inventaire a été fait, selon le préavis, dans le courant de l'hiver dernier. Entre l'hiver dernier et la présentation de ce préavis, il semblerait que les renseignements auraient pu avoir été pris pour savoir combien allait exactement coûter le remplacement de tous ces luminaires, par des luminaires LED. Je pense que demander 3 offres dans des entreprises alors qu'on a l'inventaire, ce n'est pas trop demander et je pense que cela aura été très intéressant pour notre Conseil et pour la Commission des finances de pouvoir se prononcer sur des chiffres exacts et non pas sur des montants qui sont manifestement fort exagérés. Merci.

**Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :**

Oui, Mme Viredaz, je souhaite répondre à votre intervention de la manière suivante : tout d'abord concernant l'achat des lampes sur internet que vous évoquez, les lumières que vous évoquez, eh bien sachez qu'une fois qu'on les a achetées, il faut les poser. Il ne suffit pas de les acheter et de les recevoir dans des grands cartons, il faut les poser et cela veut dire qu'il y a de la main-d'œuvre à côté, qui doit être payée et qui justement n'est pas bon marché. Concernant le prix, je l'ai expliqué tout à l'heure, les appels d'offres sont faits, et ensuite, l'attribution de l'achat, de la pose et du mandat dans son ensemble sera attribué au mandataire le meilleur marché et le plus performant, selon des critères qui sont dûment posés par la loi sur les marchés publics et par des critères que nous pouvons partiellement aussi choisir nous-mêmes, qui concernent notamment le délai de pose, la fiabilité de l'entreprise et le prix aussi, qui est un critère. Alors ce que vous demandez, c'est fait, et puis le supplément que vous évoquez par rapport à ce que vous trouvez sur internet, c'est la pose et la main-d'œuvre. Je vous remercie.

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

J'aimerais juste encore en appui des propos de ma collègue, par rapport à une espèce de sentiment qu'on pourrait avoir, que la Municipalité cherche systématiquement à dépenser le plus d'argent possible dans ses projets dire que depuis longtemps on fait des appels d'offres, certaines fois avant les préavis, d'autres fois après les préavis. Bien sûr que le montant global est connu, mais quelqu'un qui a envie d'avoir un marché a intérêt à faire

un prix attractif et je veux dire, on demande des crédits sur des bases estimatives, les estimations ne sont quand même pas faites seulement avec le site de Digitec, mais par des mandataires spécialisés et, encore une fois comme cela a été dit, on cherche après, même si on a un montant de CHF 767'000.00 qui est voté, à en dépenser le moins possible et d'obtenir les meilleurs prix pour tout. Mais que ce soit pour ces projets ou pour tous les projets qu'on présente à ce Conseil. Donc, voilà, on est tout d'accord, il faut économiser de l'énergie, mais il faut le faire autrement nous disent les Vert·e·s ce soir à deux reprises. Je ne sais pas très bien ce que vous recherchez là derrière, mais s'il vous plaît, faites quand même un tout petit peu confiance, même si c'est difficile, à la Municipalité et à ses services, qui font un travail soigneux et qui cherchent le meilleur prix dans tous les projets qu'on mène.

**Le Président :**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Si cela n'est pas le cas, nous allons passer au vote, je vais vous lire les conclusions du préavis 15-2023 :

Le Conseil communal de Pully décide,

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 767'000.00, destiné à financer les travaux menant à des mesures d'économies d'énergie électrique sur les immeubles dits « gros consommateurs » selon le plan OSTRAL, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans au maximum.

Acceptez-vous les conclusions du préavis 15-2023 telles que je viens de les lire ?

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 58 oui, 18 non, 8 abstentions.

Le préavis est adopté.

**2.7 Préavis 16-2023 Bâtiment du Prieuré 2a - Crédit d'études pour rénovation et transformation du bâtiment Prieuré 2a - Crédit demandé CHF 750'000.00**

**Le Président :**

J'invite M. André Stehlin, président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

**M. André STEHLIN :**

J'ai été surpris de la rapidité de mes prédécesseurs concernant la présentation de leur rapport. J'avais prévu un peu plus grand, je me sens un peu gêné, donc je vais raccourcir le texte.

Pour commencer, je voulais m'excuser auprès de mes collègues de la commission ad hoc, puisque dans mon rapport j'ai complètement oublié de mentionner les personnes qui étaient présentes pour cette commission. Donc, je vais quand même vous les citer :

Mme Céline Felber en remplacement de Mme Sophie Cuendet du Roy, MM. Robin Carnello, David Contini, Dominique Favre, Carlos Guillen, François Logoz, Jean-Marie Marlétaz en remplacement de Mme Tânia Gazzla, M. Bertrand Yersin. Ceci dit, j'espère que je suis pardonné.

Concernant le Prieuré, je voulais aussi remercier tous les conseillers communaux qui ont participé aux démarches participatives, pour arriver à un résultat qui était positif et encourageant. Je voulais aussi remercier, au nom de la commission, M. le Municipal Girardet et la Municipalité d'avoir écouté les critiques et les souhaits du Conseil communal. Elle relève l'effort qui a été fait par la Municipalité et les services de l'administration communale pour que les avis exprimés soient pris en compte et dans la mesure du possible, intégrées dans le projet, à l'image du maintien du restaurant dans le bâtiment historique. La commission ad hoc propose de soutenir ce projet et d'approuver les conclusions du préavis, parce que je crois qu'il n'y a pas beaucoup de choses à dire, vous avez tous lu et cela correspond pas mal à chacun de vous.

**Le Président :**

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant toujours de limiter vos interventions exclusivement à l'entrée en matière.

Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'accepter l'entrée en matière à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

**Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :**

A la question que souhaiterais-tu voir au Prieuré, mon fils de 13 ans m'avait répondu avec beaucoup d'enthousiasme, un laser game. J'avais transmis cette idée à la Commission d'urbanisme, qui n'a apparemment pas été retenue et mon fils serait donc très déçu du contenu du projet qui nous est présenté ce soir. Ce n'est pas mon avis et je saurai le rassurer, ne vous inquiétez pas, je crois que nous avons là un projet vraiment intéressant, j'ai eu le plaisir de découvrir que cet avis était partagé par beaucoup d'entre vous. En préambule, je souhaite féliciter la Municipalité, M. Girardet et son équipe en particulier, pour leur travail rapide, je vois que l'été a été studieux, avec un résultat qui devrait satisfaire tous les conseillers, toutes les conseillères, quelle que soit la place que nous occupons dans cette salle. La bibliothèque, le bar, un espace plus festif en bas, des lieux de rencontre et même le restaurant qui a pu être maintenu, c'est formidable. Il y a peut-être une ou deux choses à dire côté finances, je laisserai mes collègues aborder ce point en premier, mais pour ma part, j'aimerais saluer la mise en place de la démarche participative pour cet objet avec les 2 ateliers au mois de mai et au mois de juin, on voit que c'est une excellente méthode et qu'elle porte ses fruits. Vous ne pourrez certainement pas procéder ainsi pour tous les préavis, mais je crois qu'il faut souligner son utilité, la bonne réception de la part du Conseil et je ne peux qu'encourager la Municipalité à y recourir davantage. Merci beaucoup.

**M. Roland DU BOIS demande la parole :**

A nouveau un développement partiel du centre de Pully qui s'appuie sur des ateliers participatifs formés uniquement par des élus et membres du Conseil communal, sans concertation des autres associations du centre de Pully, commerçants, entreprises, sociétés locales ou autres. La vision d'avenir du centre de Pully doit impérativement passer par un PDcom actualisé. De plus, le rapport des consultations ne présente aucun cahier des charges et ne correspond probablement pas à la vision d'avenir du centre. Pourquoi une bibliothèque au Prieuré, pourquoi ne pas la prévoir dans le cadre des bâtiments communaux projetés dans le plan de quartier Clergère-Gare ? Ou mettre l'administration communale ? Peut-être dans le futur bâtiment projeté à la Gare de Pully,

au bas de l'avenue du Tirage. La libération de 3 classes à l'Octogone ne justifie aucunement la mise en place d'une bibliothèque dans le bâtiment du Prieuré. Pour moi, il faut maintenir le restaurant actuel, mais également développer la création d'une salle polyvalente au rez inférieur du bâtiment administratif sud avec un accès direct sur la terrasse et éventuellement la création d'une véranda. Il y a énormément de solutions qui peuvent être envisagées.

Une étude complète doit être réalisée pour répondre au besoin du centre de Pully, mais également au besoin des habitants et des commerces, éléments essentiels permettant de développer l'animation du centre, soit une consultation plus large pour développer un plan directeur de la zone centre. Je suis intervenu à plusieurs reprises pour simplifier le projet du bâtiment et ainsi diminuer les coûts qui me semble disproportionnés pour une utilisation rationnelle et simplifiée du bâtiment existant. J'en ai pour preuve que dans les préavis présentés au Conseil communal, il est prévu de remplacer toute la menuiserie extérieure, travaux absolument pas nécessaires. Les doubles vitrages existants en chêne sont d'une qualité exceptionnelle, et dans le cadre de rénovation de bâtiments identiques, les monuments historiques ont préféré les maintenir, les gains thermiques étant peu importants. Voilà les éléments qui me font penser que ces travaux ne sont pas urgents et peuvent attendre la réalisation du PDcom centre, avec la concertation de tous les acteurs concernés. Pour ma part, je refuse donc ce préavis et je vous invite à en faire de même. Merci de votre attention.

### **Le Président :**

La parole est-elle encore demandée ? Cela ne semble pas le cas, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 16-2023, je vous lis les conclusions :

Le Conseil communal de Pully décide,

1. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 750'000.00 TTC, destiné à financer la poursuite des études relatives au projet cité en titre, selon le présent préavis, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Acceptez-vous les conclusions du préavis 16-2023 telles que je viens de les lire ?

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 76 oui, 6 non, 2 abstentions.

Le préavis est adopté.

## **2.8 Propositions individuelles**

### **2.8.1 Postulat 13 (2021-2026) « La nouvelle rue de la Poste : Promouvoir le commerce et La convivialité » de M. Guillaume Roy et consorts**

Je constate que le postulat respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art 67 al.1 de notre règlement.

La procédure sera donc la suivante : nous entendrons successivement l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis enfin le Président sur la proposition, comme le veut l'article 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote sur l'une des deux possibilités suivantes prévues par l'art 68 al. 2 de notre règlement qui sera choisie par le postulant : soit de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres présents le demande ; soit de prendre en considération immédiatement la proposition, de la renvoyer à la Municipalité, avec une procédure de vote classique à la majorité. J'invite M. Guillaume Roy à venir présenter à la tribune son postulat.

**M. Guillaume ROY :**

Je dois vous avouer une chose : ce postulat, ce n'est pas mon idée.

C'est une idée collective, qui sommeillait chez plusieurs d'entre nous et qui a émergé à la fin du mois de mai passé, lors des ateliers visant à consulter les élus du Conseil communal sur le projet du Prieuré, et dont je me fais ici le simple porte-parole. Durant cet exercice, la question a été posée de savoir, au-delà du site du Prieuré, quelles activités seraient souhaitées pour promouvoir l'animation et l'attractivité du centre de Pully. Et une belle unanimité s'est alors dégagée, quel que soit le parti, pour l'utilisation de la nouvelle rue de la Poste, trottoirs et chaussée compris, et plus largement du périmètre du vieux bourg, comme lieu occasionnel de convivialité.

Car oui, quelles que soient nos opinions politiques, nous sommes d'accord pour reconnaître qu'il n'y a pas que la politique dans la vie. Nous avons aussi envie de lieux pour rencontrer nos amis, nos proches, ou laisser le hasard nous permettre de faire de nouvelles connaissances. Des lieux de convivialité ouverts à tout le monde, pour renforcer le lien social. Et voilà l'idée toute simple de ce postulat, qui de surcroît ne coûte pas grand-chose, voire rien du tout à la Commune. Il vise à promouvoir l'animation occasionnelle du centre de Pully, en tenant le marché du vendredi, non plus à l'écart sur une place de la gare tout de même un peu tristounette, mais désormais en plein centre, dans cette toute nouvelle rue de la Poste, qui serait temporairement piétonnisée à cette occasion. Le postulat ouvre aussi la réflexion pour d'autres événements occasionnels, comme par exemple un marché du terroir qui pourrait se tenir chaque trimestre dans tout le vieux bourg piétonnisé.

Les cosignataires de ce postulat, issus de tous les partis présents dans ce Conseil, sont convaincus que cela irait dans le sens des attentes de la population, tout comme dans le sens des objectifs du programme de législature de la Municipalité et c'est pourquoi nous vous demandons de soutenir cette proposition, pour qu'elle soit renvoyée à la Municipalité. Je vous remercie.

**Le Président :**

Comme le veut le règlement, je passe maintenant la parole à la Municipalité ? M. le Syndic, la Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ? Non, ce n'est pas le cas.

Pour ma part, je vais me borner à m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat sur laquelle votre conseil doit se pencher selon l'art 67 al.3.

Il est recevable selon moi, dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat, conformément à l'art 67 al. 3, En l'absence de discussion, le postulat sera considéré comme recevable sur le plan formel.

Mais d'abord quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Il est donc considéré comme recevable et cette fois selon l'art 68 al. 2.

Le Conseil peut maintenant soit renvoyer, comme je l'ai dit tout à l'heure, la proposition à l'examen d'une commission, soit à la Municipalité, je me tourne vers le postulant pour lui demander son choix ?

**M. Guillaume ROY :**

Nous demandons le renvoi à la Municipalité.

**Le Président :**

Le renvoi à la Municipalité.

J'ouvre maintenant la discussion sur cette demande de renvoyer le postulat à la Municipalité. A qui puis-je donner la parole ?

**Mme Sophie CUENDET DU ROY demande la parole :**

Je suis une des ferventes partisans de ce postulat. J'ai fait partie des groupes de discussion et c'est vrai qu'on est tous volontaires pour avoir ces marchés qui pourront animer nos rues et favoriser une certaine convivialité. La seule question que je me pose c'est sur l'opportunité de fermer la rue de la Poste le vendredi et je formule un vœu que la Municipalité puisse, dans ses réflexions, tenir compte de l'accès au marché, en particulier le vendredi, avec une population qui n'est peut-être pas la population qui est travailleuse, qui va au marché, mais plutôt une population non active, est-ce qui ne serait pas opportun pour ces personnes-là, de pouvoir quand même se garer à la rue de la Poste, plutôt que sous la Migros, est-ce que cela serait un facteur qui empêcherait les gens de venir et donc, que cette fameuse convivialité qu'on cherche à avoir, soit amenuisée. Je ne sais pas, c'est vous qui avez les données de faire la pondération, avant de fermer la rue sans autre réflexion. Merci.

**M. Jérôme GAUDIN demande la parole :**

J'aimerais quand même préciser que l'idée que la voiture facilite la vie des personnes à mobilité réduite est globalement une fausse idée. Moi-même n'ayant pas de véhicule, la ville de Pully offre plein de possibilités pour se rendre facilement dans ce genre d'endroits et donc, il me semble que c'est un faux débat et qui risque d'épuiser inutilement nos autorités, qui ont déjà beaucoup de travail.

**Le Président :**

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je peux considérer que la discussion est close. Je vous rappelle que c'est la majorité ordinaire qui est requise et vous allez pouvoir voter au moyen de votre boîtier.

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 74 oui, 7 non, 3 abstentions

Le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport est accepté.

## **2.8.2 Postulat 14 (2021-2026) « Vers une véritable vision vélo » de M. Frédéric Bründler et consorts**

**Le Président :**

Je remarque qu'il respecte aussi le délai de 7 jours, la procédure sera la même que celle de tout à l'heure, je crois que je suis dispensé de vous répéter toutes les variantes possibles

et imaginables, je passe, comme le prévoit la parole à la Municipalité, en interrogeant M. le Syndic, s'il entend dire quelque chose ou pas à ce stade-là, mais excusez-moi, je vais trop vite en besogne, pardon M. Bründler, vous avez bien sûr la parole.

**M. Frédéric BRÜNDLER :**

Je me présente devant vous avec un postulat qui demande non pas une véritable vision pour le vélo, mais une véritable vision pour les mobilités actives. Eh oui c'est plus large, derrière ces mots, on y retrouve la palette non tarissable des mobilités qui demande un effort humain. Les plus courantes et les plus populaires nous viennent vite en tête, on pense bien sûr au vélo et les plus récentes et les émergentes hantent parfois nos esprits, quelquefois au prix d'une petite sueur froide, lors d'une rencontre rapide et fortuite le long d'un trottoir. Mais pas de noms d'oiseaux ce soir !

Il est question ici de vision, tel une guidance concrète pour des réalisations au profit de l'ensemble de la population et des partenaires de la route. Le fil rouge se trouvant être la petite reine qui gagne des parts de marché sur nos routes et qui rencontre les écueils liés à son succès. On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs, mais on ne fait pas de politique responsable efficace, si le résultat prend l'allure d'une gueule cassée. La sécurité du réseau cyclable joue un rôle indéniable sur l'attractivité de ce mode de transport, sa qualité, son caractère structurant confère à l'ensemble des utilisateurs le sentiment d'être à sa place, mais aussi celui d'avoir sa place. Certains parleront d'inclusivité routière, d'autres de bon sens, mais concentrons-nous ce soir sur le concret des infrastructures utiles.

Notre géographie tumultueuse a été mise à plat par la démocratisation du vélo électrique, les pistes cyclables trouvent leur public, mais toutes n'ont pas une qualité à la hauteur. Et la population en attend plus, aller plus loin, oser franchir le pas et oser arriver derrière le guidon, faute d'infrastructures adaptées, telle une barrière à l'entrée qu'il convient ici de faire tomber. Les exemples ne manquent pas pour démontrer qu'il existe de nombreuses discontinuités du réseau cycliste, la limite communale, les grands axes qui peuvent être accidentogènes, les carrefours, mais aussi le manque de stationnements adaptés.

Le présent document demande à la Municipalité de se doter d'une vraie vision à la hauteur des nombreux enjeux pour la population, pour notre qualité de vie et notre environnement. En vertu notamment de la loi fédérale sur les voies cyclables, qui demande d'ici 2025, une planification d'un réseau cyclable, sûr et attractif, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. Les postulants appuient également le fait qu'il convient de prendre des mesures rapides sur certains grands axes stratégiques et qui s'avèrent souvent accidentogènes, je pense à C. F. Ramuz, Rennie, Tirage ou encore Général Guisan.

Nous appuyons ici cette demande sur le plan stratégique avec une vision forte, volontariste, dans un contexte de part modale des mobilités actives montantes, et qui veut mettre l'accent sur des standards de qualité et sur le pouvoir d'attractivité de tels modes de transports. Les mobilités actives cristallisent souvent le débat autour de la sécurité, car elles se caractérisent par la vulnérabilité de ses pratiquants. Ne rentrons donc pas dans une logique de la loi du plus fort ou d'un jeu mesquin de l'un contre l'autre, mais montrons que chaque mode actif a la place qu'il mérite dans notre espace urbain que ce soit pour aller à l'école, au travail, pour aller faire des achats ou pour ses loisirs.

Je remercie ici mes cosignataires, qui représentent une très large palette de notre Conseil, pour leur appui, leur soutien dans cette démarche et je vous remercie pour votre attention.

**Le Président :**

Cette fois, M. le Syndic, je vous pose la question si vous voulez intervenir ?

**M. Marc ZOLLIKER, demande la parole :**

Je vous mentirais en vous disant que la Municipalité n'est pas étonnée de ce nouveau postulat « vélo. » Elle se pose toutefois des questions quant à la réponse qu'elle pourrait y donner. En effet, il y a un peu plus d'une année, le postulat de Monsieur le Conseiller Guillaume ROY & consorts a été déposé le 23 mars 2022, auquel la Municipalité a répondu ce printemps lors de la séance de ce Conseil du 22 mars 2023. Dans cette réponse, la Municipalité a rappelé qu'elle partageait largement les ambitions des postulants. Elle a également dit qu'elle ne pouvait aller plus vite dans la mise en œuvre de mesures allant dans ce sens, faute de moyens financiers et humains, pour ce qui est de la conduite des projets. Alors contrairement à ce qu'on pourrait croire, les objectifs à atteindre et les mesures à prendre sont clairement définis dans le cadre de la politique de la mobilité de la Municipalité, qui se doit d'être multimodale, intégrant tous les modes de déplacement, qu'ils soient actifs, collectifs ou individuels. Pour une mise en œuvre rapide de ces changements, des ressources financières et humaines supplémentaires seront nécessaires. Si votre Conseil transmet ce soir ce postulat à la Municipalité il faut qu'il en soit conscient et qu'il en tienne compte dans le futur. Je vous remercie pour votre attention.

**Le Président :**

Ce postulat est selon moi recevable dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat. Je ne répète pas ce que j'ai dit tout à l'heure.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité uniquement de ce postulat, conformément à l'art. 67 al. 3. Est-ce que la parole est demandée ? Si ce n'est pas le cas, ce postulat est considéré recevable sur le plan formel.

Maintenant, je me tourne vers le postulant pour savoir ce qu'il demande, soit le renvoi à une commission ou le renvoi à la Municipalité ?

**M. Frédéric BRÜNDLER :**

Nous demandons le renvoi à la Municipalité.

**Le Président :**

J'ouvre maintenant la discussion sur cette demande formulée par le postulant de renvoyer le postulat à la Municipalité, conformément à l'art 68 al. 2 de notre règlement. A qui puis-je donner la parole ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Je vous rappelle que c'est la majorité ordinaire qui est requise et vous allez pouvoir voter au moyen de votre boîtier.

Le vote est ouvert.

Résultat du vote : 56 oui, 20 non, 6 abstentions.

Le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport est accepté.

**2.8.3 « Interpellation sur le tarif de l'électricité et sur la hausse des coûts des ménages »  
de M. David Contini**

**Le Président :**

Cette interpellation sera présentée si elle est soutenue par au moins 5 membres du Conseil. Il y a manifestement le nombre suffisant.

M. Contini vous pouvez prendre la parole depuis votre place.



**M. David CONTINI :**

Mon interpellation en fait, elle a deux axes : le premier axe c'est la question du tarif de l'électricité, où j'ai été interpellé en lisant le communiqué de presse de la ville de Pully, ainsi que l'article du 24heures du 6 septembre, que je vous ai transmis avec l'interpellation, qui montre une carte du Canton de Vaud où l'on peut voir que les communes qui sont sous le régime de la Romande Energie comme fournisseur d'électricité ont une hausse d'environ 3%, alors que Pully, qui passe par le SI Pully, mais également par la Romande Energie a une hausse de plus de 10%. Et donc, cette première partie de l'interpellation amène 3 questions pour moi :

- 1) Quels sont les motifs qui entraînent une hausse plus importante de l'électricité pour les ménages de Pully que pour les autres ménages du canton de Vaud, qui ont le même gestionnaire d'énergie ?
- 2) La Municipalité a-t-elle discuté avec Romande Energie pour réduire la hausse des coûts de l'électricité ?
- 3) La Municipalité de Pully entend-elle prendre des mesures pour limiter à l'avenir la hausse des tarifs de l'électricité ?

Et puis, en creusant encore, je me suis dit qu'il n'y a pas que l'électricité qui augmente l'année prochaine, ce qui conduit à la deuxième partie de mon interpellation, il y a également la TVA dont a parlé avant 0,4% au 1<sup>er</sup> janvier, j'ai entendu plus de 9% de hausse pour les primes d'assurance maladie, les aliments augmentent, l'essence augmente, tout augmente. Et donc, je me pose la question si la Municipalité serait prête à faire quelque chose pour le Pulliéran pour finalement augmenter son pouvoir d'achat, alléger son porte-monnaie, ce qui amène donc, 2 autres questions

- 1) La Commune de Pully entend-elle adopter une démarche similaire à celle de la ville de Lausanne en offrant un rabais aux ménages sur les factures d'électricité ?
- 2) Quelles autres mesures entend prendre la Municipalité pour alléger l'augmentation des coûts pour les ménages ? Je vous remercie.

**M. Marc Zolliker, Municipal, demande la parole :**

La Municipalité répondra aux questions de M. le Conseiller Contini lors de la prochaine séance.

**2.8.4 « Interpellation « Pour sécuriser le chemin de l'école » de M. Dimitri Simos**

**Le Président :**

Cette interpellation sera présentée si au moins 5 membres du Conseil la soutiennent. Je demande à ceux et celles qui souhaitent la soutenir de le manifester en levant leur carton orange. C'est manifestement atteint.

M. Simos vous avez donc la parole.

**M. Dimitri SIMOS :**

La rentrée est là, le Tétris des agendas familiaux a recommencé : c'est David qui amène les enfants à pied le lundi matin, mais le mardi il doit les déposer en voiture à l'UAPE des copains d'abord à 07h30, parce qu'il doit être à Orbe à 08h15. Mercredi c'est Karine va chercher son fils à midi en vélo et Jean-Luc monte à Chantemerle en bus pour prendre ses enfants à la sortie de 15h20. Tânia organise une ligne de pédibus à travers un groupe WhatsApp et se coordonne avec d'autres parents. Ces vies aux agendas complexes s'entremêlent, chacun court d'un point à un autre pour s'assurer en finalité d'une chose, que leurs enfants arrivent sans problème à l'école. Les plus grands et les plus courageux pourront bientôt faire le chemin seuls ou accompagnés de copains et de copines, c'est

d'ailleurs sur ce chemin-là qu'ils vivront les plus grandes discussions, les aventures les plus formidables, leurs premiers amours peut-être ou qu'ils forgeront les amitiés les plus durables.

Pourtant, tout parent redoute ce moment où les enfants iront seuls à l'école avec un obstacle que tous appréhendent : traverser la grande route. Que ce soit Rennier, Lavaux, Ramuz ou Général Guisan, les grosses artères trafiquées ne manquent pas à Pully, les traversées sûres beaucoup moins. A Pully, il existe des lignes pédibus et des parcours UAPE/APEMS – école, qui dessinent les grands itinéraires utilisés par les enfants pour rejoindre les établissements scolaires. Il est donc possible d'identifier les aménagements à sécuriser. Des patrouilleurs scolaires peuvent être rapidement et provisoirement déployés pour répondre à une nécessité urgente ou des personnes travaillant pour les unités APEMS ou UAPE. A long terme, la circulation peut être pacifiée à travers des zones 30 ou des zones de rencontre, voir gérée avec des carrefours à feux. Mais pour l'heure peu de ces outils de « l'aménagiste - futé » n'ont été déployés pour rendre le chemin de l'école sûr et convivial.

L'interpellation déposée devant ce Conseil est donc la suivante, elle s'articule en 5 points  
1) La Municipalité de Pully a-t-elle recensé les itinéraires principaux utilisés par les élèves ?

2) La Municipalité de Pully peut-elle mettre en place des patrouilleurs scolaires le long de ces itinéraires ?

3) La Municipalité de Pully envisage-t-elle de créer carrefours à feux sur les passages piétons traversant les grandes artères ?

4) La Municipalité de Pully envisage-t-elle d'aménager en zone 30 ou en zone de rencontre les avenues et rues situées sur ces parcours scolaires et à proximité des écoles ?

5) Enfin, la Municipalité peut-elle proposer une véritable alternative à la dépose d'enfants en voiture ? En demandant, par exemple, aux APEMS de proposer un accompagnement sur les itinéraires empruntés par les élèves ?

Ces questions sont le reflet des interrogations que se posent encore aujourd'hui de nombreux parents cherchant des solutions alternatives à la voiture et à l'encombrement des abords des écoles. Je vous remercie.

**Le Président :**

Je me tourne par la Municipalité pour savoir ce qu'elle entend répondre, M. le Municipal Jean-Marc Chevallaz ?

**M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal :**

La Municipalité se fera un plaisir de répondre à toutes ces questions lors de la prochaine

## **2.9 Divers**

**Le Président :**

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour. A qui puis-je passer la parole ?

## **2.9.1 Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Frédéric Bründler « au sujet de la politique municipale en matière de lutte contre l'obsolescence programmée et d'incitation à réparer les appareils défectueux plutôt que de les jeter »**

### **M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :**

Je vais encore tenir le crachoir pour quelques instants, mais c'est pour une bonne cause, puisque c'est pour répondre à l'interpellation déposée par M. le Conseiller Frédéric Bründler au sujet de la politique municipale en matière de lutte contre l'obsolescence programmée et d'incitation à réparer les appareils défectueux plutôt qu'à les jeter.

Je vais y répondre de la manière suivante :

Question 1) Est-il envisagé d'offrir une incitation ou une subvention pour la réparation d'appareils électroniques, visant à démocratiser ce type de démarche dans la population ? Plusieurs initiatives privées soutenues par le programme Ecowatt concernant l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables existent. L'incitation ou le soutien à la réparation d'appareils électroniques ne font effectivement pas ou pas encore partie du programme Ecowatt. L'obsolescence programmée mène en effet à une surconsommation des ressources et toute initiative en faveur de sa réduction ou plus globalement de la sobriété, mérite d'être soutenue. La Ville de Pully se penchera sur la question en vue d'intégrer de nouvelles subventions dans ce domaine lors d'une prochaine édition de son programme Ecowatt.

Question 2) Est-il envisagé de mener une campagne de communication pour sensibiliser la population sur cette thématique, en mettant en avant un réseau de réparateurs ou en relayant celui d'un portail ou d'une structure déjà existante ? Sur sa page dédiée aux déchets ([www.pully.ch/fr/vivre-a-pully/environnement/dechets/autresprestations](http://www.pully.ch/fr/vivre-a-pully/environnement/dechets/autresprestations)), le site internet Pully.ch présente différentes possibilités d'action en faveur de la réparation, de l'échange ou du don d'appareils telles que par exemple :

- la réparation d'objets auprès de différentes entreprises et artisans actifs dans le domaine, répertoriés sur le site [www.lausanne-repare.ch](http://www.lausanne-repare.ch)

ou encore pour d'autres objets que des objets du type électronique :

- l'utilisation des boîtes d'échanges entre voisins installées dans les rues de Pully ; ou

- l'incitation à participer à des vide-greniers ou à recourir à une œuvre caritative récoltant les objets en bon état pouvant servir à d'autres personnes.

En outre, en tant qu'actionnaire de la société de gestion de déchets Gedrel, elle-même partenaire de la coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets. COSEDEC, la Ville de Pully participe à de nombreuses actions de sensibilisation, notamment également dans les écoles.

De plus, toujours dans le cadre des prochaines éditions de son programme Ecowatt, la Ville de Pully réfléchira à la mise sur pied d'actions de sensibilisation dédiées, elle soutient déjà la tenue d'un Repair Café, vous le savez peut-être, le mois de novembre prochain, ici-même dans cette salle.

Ceci étant, grâce au lancement courant 2022 de l'action de coaching carbone « Ma commune et moi », auquel peut-être certains d'entre vous ont participé, qui vise à réduire l'empreinte carbone des ménages pulliérans par un accompagnement personnalisé, une cinquantaine de familles a déjà été sensibilisée à cette thématique.

Question 3) Les services de la Ville de Pully disposent-ils d'une politique en matière de réparation d'appareils électroniques, en vue d'optimiser leur durée de vie et de lutter ainsi contre les effets néfastes de l'obsolescence programmée ?

Je me fais là le porte-parole de notre Service informatique. Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité de Pully a privilégié des mesures pour optimiser la durée d'exploitation des équipements électroniques qu'elle achète afin de limiter, autant que possible, les

effets néfastes de leur obsolescence et de contenir leurs coûts d'exploitation. Cette stratégie s'est concrétisée notamment par :

- le renoncement au leasing pour acquérir des équipements électroniques en raison d'un cycle de renouvellement trop court imposé par ce mode de financement ;
- le choix de matériel de qualité réparable et exploitable le plus longtemps possible mais au minimum durant 5 ans ;
- l'adhésion en 2014 de la Ville de Pully au Partenariat des Achats Informatiques Romands. Le PAIR, qui réalise des appels d'offres groupés pour le matériel. Ces appels d'offres intègrent systématiquement les meilleures pratiques relatives au développement durable que ce soit en termes de consommation et de composants ou en termes sociaux, notamment par le contrôle par l'association Electronics Watch du respect des droits humains sur les sites de production des équipements. Tous les équipements acquis via le PAIR bénéficient d'une maintenance de 5 ans, ce qui nous permet de les réparer facilement durant cette période.

Voici encore deux exemples qui illustrent concrètement cette stratégie :

- le remplacement des postes de travail légers, pour lequel vous avez récemment voté un crédit, et qui vont être remplacés après 9 ans d'exploitation ;
- le renouvellement prévu en 2025 de nos deux systèmes de stockage des données acquis en 2016. Ces deux équipements seront remplacés après environ 10 ans d'utilisation en raison de l'abandon définitif de leur support par le fabricant.

Malgré toutes ces mesures, nous sommes parfois contraints de remplacer du matériel dont les caractéristiques techniques ne répondent plus aux exigences des nouvelles versions des systèmes d'exploitation ou de logiciels sans compromettre gravement l'exploitation et/ou la sécurité informatique. Dans ce contexte, nous essayons toujours de revendre ou donner ces équipements pour une utilisation dans des environnements moins exigeants, par exemple le programme « ReStart d'Emploi Lausanne ».

Au vu des informations rassemblées ci-dessus, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation du Conseiller communal Frédéric Bründler au sujet de la politique municipale en matière de lutte contre l'obsolescence programmée et l'incitation à réparer les appareils défectueux plutôt que de les jeter.

#### **Le Président :**

Je me tourne vers M. Bründler pour savoir s'il est satisfait de la réponse ? Visiblement, il l'est, il ne demande pas de résolution.

### **2.9.2 Complément à l'interpellation de M. Dimitri Simos « Pour sécuriser le chemin de l'École »**

#### **M. Gérald CUCHE :**

Je soutiens l'interpellation du conseiller Dimitri Simos, voilà pourquoi : à l'âge de 7 ans, sur le chemin de l'école, j'ai été victime d'un accident de circulation et mon rétablissement complet a duré quelques années.

En complément à sa demande, j'ai été interpellé par une maman représentant plusieurs familles qui demandait plus de sécurité pour leurs enfants sur le chemin de l'école. Cette situation concerne plus particulièrement les élèves qui ont fréquentés le Collège Principal durant les années de 1 à 4 P. Les parents avaient été informés que les classes de 5 et 6 P seraient déplacées sur le site scolaire de Chamblandes dès la rentrée scolaire d'août 2023. Comment faire pour accompagner ses enfants sur le chemin de l'école lorsque les enfants sont dans diverses classes d'âge et dans deux collèges bien éloignés l'un de l'autre. La solution qui avait été retenue était de déposer la première fille de 6 ans sous le préau de

l'Annexe Ouest bien avant l'entrée en classe et accompagner l'aînée jusqu'à Chamblandes, l'aînée étant âgée de 8 ans.

Toutefois, à mon avis, il devrait exister une autre solution en partenariat avec l'APEMS Jules Loth dont les enfants accueillis sont pris en charge lors de leurs déplacements en direction de Chamblandes et retour. La directrice de l'APEMS à laquelle il a été demandé si des enfants ne fréquentant pas cet APEMS pouvaient se joindre au groupe pour cheminer ensemble en toute sécurité, a répondu « vous pouvez bénéficier de cette prestation mais devez payer la tranche horaire qui va de 07h00 à 08h30 ». A la suite de cette réponse, des parents ont bien essayé de s'organiser, de se relayer mais ce n'est pas réalisable sur le long terme. Je tiens à vous communiquer que ce n'est pas parce que l'enfant est inscrit à l'APEMS, qu'il doit être le seul à bénéficier d'un accompagnement sécuritaire, car n'oublions pas que les parents d'enfants inscrits dans un APEMS ne paient qu'une partie des coûts réels soit environ 40 %, le reste étant pris en charge par la commune et le canton. Les parents d'un enfant sous leur responsabilité, non inscrit dans un APEMS permettent à la commune de réaliser de substantielles économies.

Pour des raisons de sécurité, je demande que moyennant des inscriptions préalables, des enfants non-inscrits dans l'APEMS Jules Loth puissent bénéficier du même droit dans l'encadrement le long du chemin de l'école et ce, jusqu'à la réalisation de la construction scolaire prévue en 2027. Merci de votre attention.

### **2.9.3 Installation fibre optique Pully4net - Swisscom**

#### **Mme Nadia PRIVET :**

J'ai discuté avec des collègues concernant l'installation de Pully4net, donc la fibre optique sur la Commune, la Municipalité avait signé en 2020 un accord avec la Société. Or, début septembre, j'ai reçu un courrier de Swisscom m'engageant jusqu'au 19 septembre à faire installer la fibre optique dans la maison. Donc, bien sûr, je n'ai pas donné suite, ayant signé un contrat avec Pully4net et je me suis rendue compte ce soir que d'autres personnes avaient reçu les mêmes offres et qu'apparemment, ces personnes étant chez Swisscom, s'ils s'engageaient avec Pully4net, ne pourraient pas continuer avec Swisscom. Et j'ai regardé ce soir, c'est vrai que je ne me suis pas préparée, sur le site de Pully4net effectivement nous avons des fournisseurs qui sont alignés et je ne vois pas Swisscom. Donc, je ne vais pas vous demander de réponses ce soir, si vous en avez je suis preneuse, comme beaucoup de monde, mais au cas où, je ferai une interpellation sur ce sujet la prochaine fois. Merci beaucoup.

#### **M. Marc ZOLIKER, Municipal, demande la parole :**

Effectivement, Mme la Conseillère Privet a raison. Vous avez toutes et tous en tant que locataire ou propriétaire à Pully, reçu des offres de raccordement de la part de Pully4net ou Swiss4net et de la part de Swisscom, c'est juste. Swiss4net bénéficie du passage dans les tubes électriques de la ville de Pully, c'est un préavis qui avait été voté par votre Conseil il y a quelques années, avec en contrepartie d'équiper tous les ménages de Pully gratuitement en fibre optique jusque dans chaque maison et dans chaque appartement. Donc, cela c'est Swiss4net, les travaux sont en cours, on va probablement enfin voir le premier raccordement être effectif cet automne, on a une zone test qui est en train de se développer du côté de l'avenue des Cerisiers. Parallèlement, il y a quelque chose qui s'appelle la libre concurrence et de ce fait-là, Swisscom ayant vu arriver Swiss4net n'est pas resté sans réaction et vous propose finalement la même chose. Je vous rappelle quand même que Swisscom est tenu d'assurer ce qu'on appelle le raccordement universel, donc ils sont tenus de vous raccorder quoiqu'il arrive, Maintenant, pour l'instant, les prestations

elles sont moindres que ce que vous auriez ou ce que nous aurions avec un raccordement en fibre optique jusque dans chaque appartement. Mais justement du fait de l'arrivée de Swiss4net, Swisscom a repris un peu, comment dire les manœuvres et veut maintenant équiper gratuitement tous les ménages pulliérens. Donc, c'est de la libre concurrence et ce que nous recommandons à chacune et à chacun, c'est de signer les deux contrats et vous verrez qui arrive en premier.

**Mme Géraldine PADEZ demande la parole :**

Alors, à ce sujet, j'ai aussi été démarchée par Pully4net il y a une année et demi, je les ai fait entrer à la maison, donc ils ont fait pour moi une étude de faisabilité, aujourd'hui on me dit que j'ai signé un contrat, ok c'est une manière de voir les choses. Ensuite il y a un mois et demi, deux mois, j'ai Swisscom qui est venu aussi à la maison, en me disant bien sûr qu'il y avait une petite guérilla avec Pully4net, donc on se demande aujourd'hui qui on doit choisir. Ce matin j'ai téléphoné à Pully4net en leur disant que pour ma part, je voulais rester chez Swisscom, on m'a dit que de toute façon je ne pourrais pas avoir Swisscom en étant chez Pully4net, parce que le fournisseur d'accès, en fait, n'était pas compatible avec Pully4net. Alors, est-ce que je dois faire trouser ma maison deux fois, une fois par Pully4net, une fois par Swisscom, puisqu'ils veulent les deux le mandat ? C'est la question que je me pose et que beaucoup d'autres personnes vont se poser.

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

Ce n'est en tout cas pas la Municipalité, ni ce Conseil qui va vous apporter la réponse. C'est vrai, M. Zolliker l'a dit, il y a une libre concurrence, il y a un projet Swiss4net, à la différence que la fibre optique Swiss4net ouvre la possibilité à toutes sortes d'opérateurs, maintenant s'il ne l'ouvre pas à Swisscom pour des raisons de concurrence, encore une fois, on ne peut pas, nous répondre à votre place, qui vous devez choisir. Maintenant, Swiss4net a un engagement à faire, comme l'a dit M. Zolliker, un réseau progressivement dans chaque habitation, maintenant les propriétaires qui n'en veulent pas, ont le droit de ne pas en vouloir et de rester chez Swisscom. Vous avez la libre concurrence d'entreprise et le libre choix pour les propriétaires de choisir l'opérateur qu'ils veulent. Mais Swisscom c'est un seul opérateur, il n'offrira pas d'autres services. Swiss4net, potentiellement, ils amènent une fibre qui amène à d'autres services. Maintenant, chacun est libre de son choix. Mais cela dépasse les compétences de la Municipalité et du Conseil communal.

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

Il m'avait semblé comprendre, lors de l'accord qui a été fait par la ville de Pully et Swiss4net que tous les opérateurs pourraient utiliser ce tronçon, qu'il n'y aurait pas d'exceptions. Là, j'apprends qu'apparemment Swisscom est complètement indépendant de cet accord.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Oui, effectivement, Swisscom aurait pu décider pour la fibre optique allant dans chaque appartement et pour les bâtiments qu'ils ne voulaient pas équiper eux, de passer par les fibres de Swiss4net. Ils ont apparemment décidé de ne pas le faire et de tirer leurs propres fibres. Mais, comme l'a dit M. le Syndic, c'est votre libre choix maintenant d'aller vers l'un ou vers l'autre, d'avoir les deux, puisque les deux vont arriver gratuitement chez vous. Mais, effectivement, cela fera juste deux trous au lieu d'un.

## **2.9.4 Relecture des rapports par les membres des commissions ad hoc avant diffusion**

### **M. Remo KUONEN :**

J'aimerais attirer votre attention sur la nécessité, si possible, de respecter certains usages, qui ont eu cours jusqu'à présent, notamment, je m'adresse à ce propos aux futurs présidents, des commissions ad hoc. Il est habituel qu'un président de commission ad hoc transmette son projet de rapport aux membres de sa commission, pour avoir leur avis éventuel, avant de transmettre le rapport à la secrétaire du Conseil. Et, j'aimerais bien que, dans la mesure du possible, cette manière de faire continue à rester en vigueur. Ce n'est pas une obligation, je le reconnais, mais c'est un usage. Et cet usage est appréciable et il permet aussi d'avoir des discussions en toute transparence et, le cas échéant, de faire quelques corrections si nécessaires, dans un rapport transmis au Conseil communal. Donc, les futurs présidents des commissions ad hoc, s'il vous plaît, essayez de transmettre vos projets de rapport à vos membres de commission. Merci bien.

## **2.9.5 Canicule - Distribution bouteilles d'eau pour les aînés**

### **Mme Géraldine PADEZ :**

Il m'a été rapporté que pendant la période de canicule, les personnes d'une certaine tranche d'âge ont reçu un courrier très agréable de la Municipalité, en leur disant qu'il y avait un certain nombre de recommandations pour la chaleur, qu'on leur mettait à disposition et qu'on leur livrait des bouteilles d'eau. Une personne m'a répété la chose suivante, il y en a d'autres peut-être aussi, qu'elle a téléphoné à la Commune en leur disant qu'elle était seule, qu'elle ne pouvait pas se faire livrer par la famille, parce qu'elle n'en avait pas, des bouteilles d'eau, on lui a dit qu'on lui livrerait ces bouteilles d'eau. 8 jours après, elle n'avait toujours pas ses bouteilles d'eau. Elle a rappelé la Commune, il lui a été répondu qu'ils étaient sur le point d'arriver, certainement des personnes qui devaient travailler pour ce service. Ils sont arrivés le lendemain avec 2 petites bouteilles d'eau. Je voulais savoir comment est gérée, la gestion en fait au niveau de la canicule quand il y a des phénomènes comme celui-ci ? C'est surprenant, le fait d'écrire c'est très, très bien, d'expliquer aux gens comment se comporter, c'est fantastique, mais de leur livrer 8 jours après des bouteilles d'eau, c'est quand même surprenant.

### **M. Gil REICHEN demande la parole :**

Je prends note de cette situation un peu étrange. Le plan canicule, pour dire les choses simplement, les gens doivent s'inscrire. On informe les gens qui le souhaitent, qu'ils doivent s'inscrire, s'ils souhaitent être visités pendant le déclenchement d'un plan canicule. Le plan est déclenché par le canton et nous on travaille en collaboration avec la protection civile qui organise la visite des gens qui se sont inscrits. Il est même arrivé dans certaines situations qu'on fasse des relances téléphoniques, même à des gens qui n'étaient pas inscrits pour s'assurer que personne ne soit laissé de côté. Maintenant, je ne connais pas le cas en détail, une situation peut-être particulière, où les choses se sont moins bien passées. Mais en principe, les visites sont organisées, sont faites par la protection civile. Evidemment, le mieux c'est de le faire pendant la durée de la canicule et pas 3 semaines après. Je prends note de cette remarque, je ne peux pas vous en dire plus, est-ce qu'il y a eu un problème, je ne pense pas que cela soit typique de l'ensemble de la gestion du plan canicule, on aura du reste un rapport plus complet sur le déroulement de ces opérations par les personnes de la protection civile et, s'il y a des choses à corriger, on le fera.

## **2.9.6 Spectacle octogone « Who pays who » Sandra Gaudin**

### **M. Jérôme GAUDIN**

N'ayant pu malheureusement recevoir des flyers, je vais me permettre de faire une publicité, en partie familiale, le vendredi 12 à 20h30 et le samedi 13 à 19h00 octobre prochain, ma sœur Sandra Gaudin aura l'honneur de mettre en scène un spectacle à l'Octogone, qui s'intitule « Who plays who » avec entre autres, la célèbre Marthe Keller. Les personnes qui présentent ce spectacle ne seront payés qu'avec les billets d'entrée, je vous invite donc à venir nombreux et nombreuses, excusez- moi de faire de la publicité familiale.

### **Le Président :**

La parole n'étant plus demandée, je constate qu'il est 22h15, je clos la séance en vous remerciant de votre engagement et en vous souhaitant une belle fin de soirée.

Fin de la séance : 22h15

Le Président :

Olivier Burnet

La secrétaire :

Francine Medana